

# LE RISQUE RADON

## Le connaître et s'en protéger



Radon

### QUELS SONT LES RISQUES MAJEURS EN ISÈRE ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les conséquences peuvent mettre en danger un nombre considérable de personnes, engendrer des dégâts et dépasser la capacité de la société à réagir.

Le département de l'Isère est exposé à un grand nombre d'aléas, naturels ou technologiques.

**ALÉA** x **ENJEU** = **RISQUE**  
**± fort**      **± vulnérable**      **± critique**



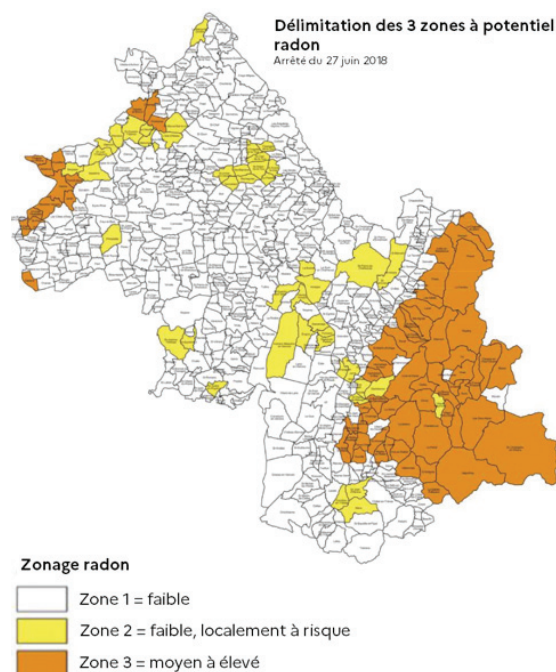
©SIRRA

### LE RISQUE RADON EN ISÈRE :

Le radon est un gaz radioactif présent naturellement dans l'environnement, inodore et incolore. Le radon se désintègre pour former des particules solides qui émettent un rayonnement radioactif. L'inhalation d'une trop forte dose de radon est dangereux pour la santé (>1 000 Bq/m<sup>3</sup>). Le radon est considéré en France comme la seconde cause de mortalité par cancer du poumon après le tabac, il fait environ 3 000 décès chaque année en France.

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. En revanche, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées. Le Code de la santé publique fixe le niveau de référence en radon à 300 Bq/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle dans les immeubles bâtis.

Le potentiel radon des sols représente la capacité du sol à émettre du radon. Cela prend en compte la richesse en uranium et radium présents dans les roches du sous-sol, la porosité du sol ainsi que plusieurs facteurs géologiques particuliers pouvant favoriser la remontée du radon vers la surface comme les failles, les cavités souterraines, les zones minières, etc.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Une surveillance de la concentration de radon est obligatoire dans les établissements, notamment les :

- Établissements d'enseignement (y compris les internats) ;
- Établissement d'accueil collectif de moins de 6 ans ;
- Établissements pénitentiaires ;
- Établissements thermaux ;
- Établissements sanitaires, sociaux et médicaux sociaux disposant d'une capacité d'hébergement.

Les zones à potentiel radon sont classées selon trois niveaux :

Zone 1 : Zones à potentiel radon faible ;

Zone 2 : Zones à potentiel radon faible sur lesquelles des facteurs géologiques qui facilitent le transfert du radon vers d'autres bâtiments ;

Zone 3 : Pour les zones les plus impactées et qui présentent un risque effectif.

## LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ

Renseignez-vous en mairie pour connaître le niveau d'exposition de votre domicile au risque radon.

Si vous êtes exposé :

- Installez un dosimètre, dans une ou plusieurs pièces de vie, pendant au moins deux mois et durant la période de chauffage afin d'obtenir des données fiables sur la concentration de radon ;
- Aérez quotidiennement votre domicile en ouvrant les fenêtres au moins 10 minutes par jour (également pendant la saison hivernale) ;
- Ne cherchez pas à obstruer les entrées et les sorties d'air, et nettoyez-les régulièrement ;
- Veillez à l'entretien régulier du système de ventilation et à changer les filtres régulièrement ;
- Assurez l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux).

## LES ACTEURS DANS LE DÉPARTEMENT



Le préfet



Le maire



Agence Régionale  
de Santé AURA



Institut de Radioprotection  
et de Sûreté Nucléaire (IRSN)

## POUR EN SAVOIR PLUS, LES SITES INTERNET SUIVANTS

- Les services de l'État en Isère : [www.isere.gouv.fr/actions-de-l-Etat/risques-majeurs](http://www.isere.gouv.fr/actions-de-l-Etat/risques-majeurs)
- Site Géorisques : <https://georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/radon>
- L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) : <https://www.asn.fr/Informer/Dossiers-pedagogiques/Le-radon>
- L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) : <https://www.irsn.fr/linstitut/qui-sommes-nous>
- Constituez votre kit d'urgence : <https://www.gouvernement.fr/risques/se-preparer-a-une-situation-durgence>

### Directeur de publication :

M. Laurent PRÉVOST, Préfet de l'Isère

### Conception-réalisation :

Mission culture du risque de la préfecture  
Imprimerie Préfecture

### Qui contacter ?

Mission culture de risque :  
Tél : 04 76 60 34 00  
[pref-culture-risques@isere.gouv.fr](mailto:pref-culture-risques@isere.gouv.fr)



### Numéros d'urgence

Samu : 15  
Police : 17  
Pompiers : 18  
SMS / personnes sourdes et malentendantes : 114  
En Europe : 112